



Demande d'autorisation pour des courses en immersion

Demande d'autorisation d'exploiter un aéronef sans occupants d'un poids n'excédant pas 1 kg dans le cadre de course en immersion conformément à l'art. 18, al. 1, let. b de l'ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales [OACS, RS 748.941]). Il est dérogé aux restrictions prévues à l'art. 17, al. 1, OACS (contact visuel direct permanent) et à l'art. 17, al. 2, let. c, OACS (utilisation à moins de 100 m de rassemblements de personnes). **Dans ce contexte, des observateurs surveillent le parcours et communiquent activement avec les télépilotes.**

Requérant

Société, nom:

Adresse:

NPA, localité:

Pays:

N° de tél.:

E-Mail:

Renseignements concernant l'exploitation

Lieu exact (adresse,
coordonnées):

Date et heure:

Événement:

Nombre de télépilotes:

Renseignements concernant les modèles

Monoplan

Multicoptère

Autres (spécifier)

Renseignements spécifiques concernant l'exploitation

Vous êtes au fait des aérodromes/héliports civils ou militaires locaux et de leurs routes d'approche
Oui Non



Les vols ont lieu à moins de 5 km d'un aérodrome/héliport civil ou militaire	Oui	Non
Vous savez qu'il est interdit d'exploiter l'aéronef sur le lieu d'intervention de la police et des organismes de secours <small>En cas d'activité de la police ou d'organismes de secours (intervention, etc.), l'aéronef doit cesser immédiatement son vol.</small>	Oui	Non
Vous connaissez les prescriptions cantonales et communales et vous les respecterez durant la totalité de l'exploitation	Oui	Non
Vous connaissez les exigences relatives à la protection des données et de la personnalité et vous les respecterez durant la totalité de l'exploitation	Oui	Non

Cadre opérationnel

La zone et les personnes survolées ainsi que l'espace aérien utilisé sont placés sous le contrôle de l'organisateur de la manifestation et de son équipe	Oui	Non
L'accès au parcours ou à la zone de sécurité est interdit aux personnes sur lesquelles l'organisateur ou la direction de course n'ont aucun contrôle	Oui	Non
Les autorités locales et le propriétaire du terrain ont donné leur accord au déroulement de la compétition	Oui	Non
Les spectateurs sont séparés du parcours de course par un filet de sécurité d'une hauteur 5 m au moins ou par une cage fermée	Oui	Non
Une zone de sécurité de 1,5 m de large délimitée au moyens de barrières est aménagée entre le filet ou la cage et le public	Oui	Non
Les aéronefs sans occupants ne seront exploités que sur le parcours sécurisé	Oui	Non
La hauteur de vol et le parcours sont définis de manière à ce que les aéronefs ne puissent voler hors du filet de sécurité	Oui	Non
La hauteur de vol maximale est inférieure à la hauteur du filet	Oui	Non
Pendant les vols, les télépilotes se tiennent dans une zone dans laquelle ils ne sont pas perturbés par des facteurs extérieurs	Oui	Non

Exigences concernant les aéronefs

Les hélices sont-elles en métal ? <small>Les hélices de métal doivent être protégées pour éviter d'entrer en contact avec des éléments extérieurs. Le cas échéant, joindre une photo.</small>	Oui	Non
Le poids maximum au décollage (batterie comprise) est inférieur ou égal à 1 kg	Oui	Non
Les appareils sont alimentés par des batteries 25,5 V de 6 cellules au maximum	Oui	Non
Les aéronefs sont-ils capables de fonctionner en mode dégradé (fail safe mode) ?	Oui	Non

Le mode dégradé s'enclenche selon les modalités suivantes:

Ce système coupe immédiatement les moteurs des aéronefs

- | | | |
|--|-----|-----|
| 1. Automatisement lorsque la liaison de commandes et de contrôle est perdue pendant plus d'une seconde | Oui | Non |
| 2. Automatisement lorsque la station de pilotage se déclenche | Oui | Non |
| 3. Le mode dégradé doit pouvoir être enclenché manuellement | Oui | Non |

Les spectres de fréquence suivants sont utilisés pour les commandes : 2,4 GHz, 868 MHz ou 915 MHz	Oui	Non
--	-----	-----

Exigences concernant les télépilotes et leur équipe

Les télépilotes maîtrisent la stabilité et le comportement du drone. Ils ont douze heures de vol à leur actif aux commandes d'un drone ou en simulateur et sont au fait des procédures standard et des procédures d'urgence	Oui	Non
---	-----	-----

Procédures d'urgence

Décrivez les procédures d'urgence en cas de blessés

Un poste sanitaire est-il prévu ? Quel est l'hôpital le plus proche ? Quel est le numéro de téléphone du service d'urgence ? etc.

Décrivez les procédures d'urgence en cas de « fly away » hors du parcours

Par exemple, une fonction coupe-moteur

Décrivez la manière dont la coordination entre la direction de course, les télépilotes et les observateurs est assurée. Décrivez les canaux de communication entre la direction de course et les télépilotes au cas où il faudrait interrompre un vol immédiatement.

La latence de communication entre observateurs et télépilotes n'excède pas 15 secondes	Oui	Non
--	-----	-----

Décrivez les procédures d'urgence en cas d'incursion de trafic aérien

Décrivez les procédures d'urgence en cas d'incendie ou d'explosion de batterie

Limitations

-Les vols en conditions de givrage (icing condition) ne sont pas admis (des conditions de givrage correspondent à une température extérieure (OAT) $<5^{\circ}\text{C}$ conjuguée à une humidité visible).

-Vitesse maximale du vent : 20 km/h, 30 km/h en rafale.

-Les vols sous la pluie, la neige ou la grêle ne sont pas admis.

Je m'engage à respecter les limitations décrites ci-dessus

Oui

Non

Responsabilité civile

Les vols ne peuvent avoir lieu que si une assurance responsabilité civile d'une somme de 1 million de francs au moins a été conclue afin de garantir les prétentions des tiers au sol (art. 20 de l'ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales [OACS]).

Est-ce que les exploitants sont dûment assurés ?

Oui

Non

La/la soussigné/e déclare avoir lu les charges applicables et certifie l'exactitude des renseignements fournis à l'aide du présent formulaire. L'aéronef sera exploité conformément aux indications ci-dessus et aux prescriptions de l'OFAC.

Lieu

date

signature

Formulaire à retourner à : rpas@bazl.admin.ch